Introduction Générale

Le droit n'est pas seulement un ensemble de contraintes, c'est avant tout la « règle du jeu » qui permet à l'activité économique de se déployer de manière sécurisée et prévisible. Dans un environnement de marché de plus en plus complexe, la maîtrise des **Régimes Juridiques des Affaires et du Travail** constitue un levier de performance indispensable pour tout professionnel de la gestion et du commerce.

Cette étude s'articule autour de trois piliers fondamentaux :

1. **Le cadre structurel des affaires :** Comprendre ce qu'est le droit des affaires, ses sources et ses spécificités, tout en maîtrisant les règles relatives au **fonds de commerce** et aux **sociétés commerciales**. C'est ici que l'on définit l'identité et l'outil de travail de l'entrepreneur.
2. **La dynamique contractuelle et les obligations :** Le contrat est l'instrument central de l'échange. Qu'il s'agisse d'obligations commerciales classiques (comptabilité, immatriculation) ou de la théorie générale des contrats, la validité et l'exécution de ces engagements garantissent la pérennité de l'entreprise.
3. **La dimension humaine et sociale :** Le **droit du travail** et la **sécurité sociale** régissent la relation entre l'employeur et le salarié. De la signature du contrat de travail à sa cessation, en passant par la gestion du temps de travail, de la rémunération et du dialogue social, ces règles visent à concilier flexibilité économique et protection sociale.

L’objectif de ce programme est de transformer des concepts juridiques parfois abstraits en véritables outils de gestion opérationnelle.